

Formation continue de l'ERAJ

Modules de Procédure pénale I - II - III

Certificate of Advanced Studies
en administration judiciaire pénale (CAS AJP)

L'ERAJ en bref

L'Ecole romande en administration judiciaire (ERAJ) a été créée en 2010 au sein de l'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP). L'ERAJ a pour but de proposer différentes formations innovantes au personnel administratif oeuvrant au contact du milieu judiciaire et en particulier aux collaboratrices et collaborateurs des greffes des tribunaux. Outre un CAS en administration judiciaire pénale (CAS AJP), l'ERAJ propose une formation de base en administration judiciaire et divers cours de formation continue.

Certificate of Advanced Studies en administration judiciaire pénale (CAS AJP)

Le Certificate of Advanced Studies en administration judiciaire pénale (CAS AJP) a pour objectif de donner aux greffières et greffiers non juristes les connaissances fondamentales complémentaires indispensables à l'exercice de leur fonction.

Un comité scientifique dirigé par le directeur de l'ERMP assure un lien entre la formation proposée et la pratique. Il veille ainsi à l'évolution constante de la formation.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site internet: www.eraj.ch.

Formation continue de l'ERAJ

L'ERAJ met sur pied différents cours et ateliers. Elle offre notamment la possibilité de suivre des cours et/ou modules du CAS AJP « à la carte ». Une attestation de participation sera remise aux participant-e-s des différents cours.

Modules de Procédure pénale I - II - III

Ces cours ont pour objectifs de :

- Maîtriser les règles générales de la procédure pénale
- Distinguer les divers intervenant-e-s dans la procédure et leurs droits respectifs
- Connaître les diverses mesures de contrainte
- Maîtriser la rédaction de diverses requêtes ou ordonnances (mesures de contrainte, moyens de preuve, ordonnance pénale, classement)
- Maîtriser les implications, pour le personnel du greffe, de la procédure simplifiée

| Procédure pénale I - 30 et 31 août 2019 | |
|---|--|
| 08h45 - 12h15 13h30 - 17h00 | <p>Vendredi 30.08.2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématique du code de procédure pénale • Les règles générales de procédure <p>• Les règles générales de procédure (suite). Pratique du procès-verbal. • Les autorités pénales</p> <p>Chargé de cours : Bertrand Perrin, Professeur Université, Fribourg</p> |
| 08h45 - 12h15 | <p>Samedi 31.08.2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • La procédure préliminaire • La procédure préliminaire (avec les aspects pratiques de la reconstitution, la vision locale, la perquisition) <p>Chargé de cours : Marc Rémy, Procureur, Neuchâtel</p> |
| Procédure pénale II - 20 et 21 septembre 2019 | |
| 08h45 - 12h15 13h30 - 17h00 | <p>Vendredi 20.09.2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parties et autres participants à la procédure - LAVI • Les moyens de preuve <p>Chargée de cours : Federica Rossi, Chargée de mission formation, Pouvoir Judiciaire, Genève</p> <p>• Les mesures de contrainte • Détention provisoire et mesures comparables</p> <p>Chargé de cours : Laurent Margot, Président TMC, Neuchâtel</p> |
| 08h45 - 12h15 | <p>Samedi 21.09.2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • La procédure de première instance • Les procédures spéciales <p>Chargée de cours : Federica Rossi, Chargée de mission formation, Pouvoir Judiciaire, Genève</p> |
| Procédure pénale III - 25 et 26 octobre 2019 | |
| 08h45 - 12h15 13h30 - 17h00 | <p>Vendredi 25.10.2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas pratiques <p>Chargés de cours : Laurent Margot, Président TMC, et Renaud Weber, Procureur</p> <p>• Rédaction juridique</p> <p>Chargé de cours : Jean-Paul Ros, Procureur, Neuchâtel</p> |
| 08h45 - 10h15 10h45 - 12h15 | <p>Samedi 26.10.2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banques de données de la police, DETEC, CCPD, douanes <p>Chargé de cours : Samuel Zurlinden, Responsable de formation, RIPOL</p> <p>• Le classement et la non-entrée en matière</p> <p>Chargé de cours : Jean-Paul Ros, Procureur, Neuchâtel</p> |
| Examen (facultatif) - 9 novembre 2019 | |
| 10h00 - 11h30 | <ul style="list-style-type: none"> • L'examen porte sur la procédure pénale <p>Surveillant : Renaud Weber, Procureur, Neuchâtel</p> |

Coût

Module d'un jour et demi : CHF 420.-

Finance d'examen : CHF 200.-.

Public cible

Ce cours s'adresse notamment aux greffières et greffiers non juristes des autorités de poursuite pénale.

Lieu des cours

L'enseignement est dispensé sur le site de la HEG Arc, Espace de l'Europe 21 à Neuchâtel. Le bâtiment, situé à quelques pas de la gare, est très aisément accessible par les transports publics.

Organisation et inscription

Haute école de gestion Arc - ERAJ - Ecole romande en administration judiciaire

Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel

Tél: +41 32 930 20 15 / eraj@he-arc.ch / www.eraj.ch

Le formulaire d'inscription est disponible sur notre site internet : www.eraj.ch.

Secrétariat

Mme Fabienne Schader - Tél. 032 930 20 15

fabienne.schader@he-arc.ch

ERAJ Ecole romande
en administration judiciaire
HEG-Haute école de gestion Arc
21, Espace de l'Europe
2000 Neuchâtel

Tél. + 41 32 930 20 15
Fax + 41 32 930 20 21
eraj@he-arc.ch
www.eraj.ch